

Code d'article	258.03DM
Description	SACS AUTO-FERMETURE
Catalogue	
Date de modification	



Spécifications du produit

Unité de mesure CENT
 Dimensions 13+3,5x22,5 CM
 Matériel KRAFT
 Couleur NATUREL
 Grammage 45 + 12 PET + 30 CPP G/M2
 Capacité du conteneur 450 ML
 Poids net d'une unité (g) 8,21

Codes

Intrastat 48194000
 ITF14 18420499258031
 EAN13 8420499258034

Colisage

Paquet Unités / paquet 50
 Dimensions paquet (cm) 1,00 x 1,00 x 1,00
 Poids paquet (kg) 0,00
 Volume paquet (m³) 0,0000010

Carton Unités / carton 500
 Paquets /carton 10
 Dimensions carton (cm) 40,00 x 60,00 x 20,00
 Poids carton (kg) 4,00
 Volume carton (m³) 0,0480000

Palette Cartons / couche 84
 Cartons / palette 84
 Conditionnement (U base x couches) 84 x 1
 Poids (kg) 360,00
 Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



Le produit possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

